

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Compagnie”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 30 juin 2010

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 12 août 2010 et devrait être lu conjointement avec les états financiers trimestriels de la Compagnie pour la période terminée le 30 juin 2010 et les notes qui y sont afférentes et les états financiers annuels de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et les notes qui y sont afférentes.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Compagnie est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avéreront exactes.

Général

Au cours de la période terminée le 30 juin 2010, la Compagnie a continué son programme de forage 2010 sur sa propriété Rouyn dont l'objectif est de tester, aux cibles Lac Gamble et Cinderella, les prolongements potentiels des intersections de forage à teneur élevée le long du Groupe de Piché et de la « zone du mur ». Le programme de forage a continué de produire des résultats significatifs. Le forage 10-CI-535 a intercepté une longueur impressionnante de 33 mètres (longueur de la carotte) de roches minéralisées titrant en moyenne 3,35 g/t d'or incluant un intervalle de 7,0 mètres d'une teneur de 9,59 g/t d'or. Le forage 535 a intercepté des intervalles minéralisés dans le Groupe de Piché et, pour la première fois dans la région de Cinderella, dans des métasédiments de la zone d'éponte. Cette zone contient la même minéralogie que celle des parties minéralisées de la zone du mur ailleurs dans les régions Cinderella. Dans le forage 535, l'or visible est présent dans la zone d'éponte et dans le Groupe de Piché.

L'intersection aurifère de 33 mètres de long dans le forage 10-CI-535 est d'une importance particulière en raison de sa longueur. Ce forage a peut-être pénétré un couloir minéralisé important, indiquant un potentiel pour une zone aurifère considérable et volumineuse. Le forage 535 a intercepté cette zone à moins de 500 mètres de la surface, permettant un prolongement vertical significatif de cette zone, vers la surface et en profondeur. La direction considère ce forage comme étant un grand pas en avant dans l'exploration du corridor Augmitto-Astoria.

Les forages à des intervalles très espacés (± 200 mètres) ont pénétré plusieurs zones aurifères à teneurs élevées à Cinderella représentant autant de couloirs minéralisés, dont l'orientation sera déterminée par des forages moins espacés (espaces de 50-100 mètres). L'objectif du programme de forage en cours est de localiser ces zones à teneur élevée, lesquelles deviendront ensuite des cibles pour du forage à maille plus serrée.

Depuis la fin de la période, la Compagnie a concentré ses efforts sur la compilation et l'interprétation de données de façon à optimiser les prochaines cibles de forage.

Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2010, la Compagnie a réalisé une perte nette de 251 864 \$ comparativement à une perte nette de 418 495 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte nette de 0,01 \$ par action. Les intérêts créditeurs et autres, pour la

période de trois mois terminée le 30 juin 2010, ont totalisé 2 969 \$. Les dépenses pour la période se sont élevées à 254 833 \$ comparativement à 418 495 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2009. Les charges administratives pour la période ont diminué de 79 665 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une diminution des frais légaux, du coût des relations avec les investisseurs et du personnel. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2010, la Compagnie a encouru un total de 1 237 733 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 653 381 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), lesquelles ont toutes été engagées sur la propriété Rouyn.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

Trimestre terminé le	<u>Revenu</u>	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette) par action, <u>de base et dilué</u>
30 juin 2010	2 969 \$	(251 864) \$	(0,01) \$
31 mars 2010	1 123 \$	87 441 \$	0,01 \$
31 décembre 2009	154 \$	(192 142) \$	(0,01) \$
30 septembre 2009	60 \$	(331 580) \$	(0,01) \$
30 juin 2009	0 \$	(418 495) \$	(0,01) \$
31 mars 2009	974 \$	(411 827) \$	(0,01) \$
31 décembre 2008	5 838 \$	(521 256) \$	(0,01) \$
30 septembre 2008	14 911 \$	(232 365) \$	(0,01) \$

Les états financiers pour les périodes indiquées ci-haut ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Liquidité

La Compagnie a financé ses activités presque exclusivement par la vente de ses actions et continuera à le faire dans un avenir prévisible.

Au 30 juin 2010, l'encaisse et les dépôts à terme de la Compagnie totalisaient 1 118 702 \$ comparativement à 2 048 254 \$ au 31 décembre 2009. Le fonds de roulement au 30 juin 2010 était de 1 019 036 \$ comparativement à 2 096 616 \$ au 31 décembre 2009. La diminution du fonds de roulement résulte des coûts continus de la Compagnie relativement à son programme d'exploration sur la propriété Rouyn.

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que les compagnies publiques devront présenter leur information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (les « NIIF ») pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les NIIF utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR canadiens, mais des différences significatives en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'informations à fournir doivent être prises en compte. Les vérificateurs de la Compagnie fournissent la formation sur les NIIF et avisent et assistent la Compagnie quant à l'identification des différences en matière de comptabilisation entre les NIIF et les PCGR canadiens. La

Compagnie a élaboré un plan d'action afin d'être prête pour la conversion pour l'exercice 2011.

Le plan de conversion aux NIIF de la Compagnie consiste en 4 phases soit : l'analyse, la conception et la planification, la réalisation et l'implantation. Le plan vise à déterminer l'incidence que les NIIF auront sur les méthodes comptables et décisions de mise en œuvre, sur l'infrastructure, sur les activités commerciales et sur les activités de contrôle.

La Compagnie est maintenant dans la phase de la conception et de la planification. Au cours de cette phase, la Compagnie identifie les différences entre les NIIF et les PCGR canadiens, recueille de l'information et des données financières pour évaluer l'incidence de ces différences et fait des recommandations pour les décisions se rapportant aux principes comptables des NIIF.

En se fondant sur une analyse préliminaire, les NIIF suivantes pourraient avoir un impact sur les états financiers de la Compagnie :

NIIF 1 : Cette directive indique les directives à suivre lorsque les NIIF sont adoptées pour la première fois.

NIIF 2 : Paiement fondé sur les actions : Lorsque l'acquisition est graduelle, cette NIIF requiert que chaque tranche de l'octroi soit évaluée et comptabilisée séparément.

NIIF 6 : Selon cette NIIF, la Compagnie doit déterminer une convention comptable afin d'identifier quelles dépenses d'activités d'exploration et d'évaluation des ressources minérales seront comptabilisées comme actifs.

NCI 36 (Norme comptable internationale) : Cette norme concerne la méthode de dépréciation des actifs basée sur les flux de trésorerie actualisés.

Sur la base d'une analyse préliminaire, la Compagnie s'attend à ce que les conséquences de l'adoption des NIIF sur les éléments essentiels de ses états financiers soient mineures, sauf en ce qui concerne la divulgation dans les notes. Le système comptable de la Compagnie est simple et la Compagnie croit être en mesure de l'adapter aux NIIF.

La Compagnie prévoit compléter la phase de la conception et de la planification à la fin du troisième trimestre de 2010 au plus tard et se concentrera sur les phases de la réalisation et de l'implantation tout au long du reste de l'année 2010.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Compagnie à la fin de la période terminée le 30 juin 2010. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Compagnie et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Compagnie, de son stage de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Compagnie n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie au 30 juin 2010. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie survenu pendant la période commençant le 1^{er} avril 2010 et se terminant le 30 juin 2010 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président du conseil d'administration et un administrateur de la Compagnie, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Compagnie d'un montant de 128 580 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010, dont 24 500 \$ se rapportent à des frais d'émission d'actions.

Au cours de cette période, Yorbeau a payé 66 895 \$ à une société dont le président et l'actionnaire qui la contrôle est Thomas L. Robyn, le président et chef de la direction de Yorbeau. En contrepartie pour ce paiement, la société a offert les services de M. Robyn à Yorbeau.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Compagnie d'un montant de 10 800 \$ et une somme de 25 000 \$ a été versée à titre d'avance de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar Jr., un administrateur de la Compagnie, est le seul actionnaire.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Compagnie consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 152 987 946 étaient émises et en cours au 12 août 2010. À cette date, la Compagnie avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 5 990 000 actions à des prix variant de 0,16 \$ à 0,35 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Compagnie sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.